

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 071-2019

Type d'intervention : Postulat

Motion ayant valeur de
directive : ☐

N° d'affaire : 2019.RRGR.89

Déposée le : 07.03.2019

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non

Urgence accordée :

N° d'ACE : du

Direction : Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification : –

Proposition du

Conseil-exécutif :



Davantage soutenir les bénévoles et le bénévolat!

Le Grand Conseil prie le Conseil-exécutif de légiférer afin d'apporter un soutien politique, matériel et au besoin financier aux associations, mouvements et personnes qui favorisent la vie associative et le bénévolat. Il devrait se fixer en particulier les buts suivants :

1. la création d'une base juridique pour encourager à long terme le travail bénévole dans le canton ;
2. la sensibilisation de tous les segments de la société à l'importance du bénévolat, en particulier chez les jeunes de 14 à 29 ans ;
3. une meilleure mise à profit de la contribution bénévole en faveur de l'intégration ;
4. la suppression des obstacles administratifs au travail bénévole ;
5. des mesures pour éliminer les obstacles à l'exercice d'une activité bénévole par des étrangers ;

6. le soutien par la mise à disposition d'infrastructures pour la formation continue, et par toutes les actions destinées à promouvoir les activités bénévoles.

Développement :

En Suisse, le bénévolat revêt une importance essentielle. Certains cantons en ont pris conscience. Par exemple, dans son chapitre 9, titré « Vie associative et bénévolat », la Constitution cantonale vaudoise stipule (article 70) que :

1. L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.
2. Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.
3. Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.
4. Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles.

Or de trop nombreuses sociétés locales du canton de Berne ne survivant que sur le modèle du bénévolat peinent à trouver des ressources humaines, financières ou matérielles au point d'envisager de renoncer purement et simplement à leurs activités.

Développer le bénévolat (sans forcément déployer des moyens financiers importants) pourrait permettre de favoriser la cohésion sociale et l'intégration des personnes étrangères, en situation de handicap ou à la recherche d'une activité leur permettant de recréer des liens sociaux.

Destinataire

- Grand Conseil